

une Maison de quartier écologique pour Chailly

Salles modulables, espaces accueillants ouverts aux Chaillérans de tous âges, sur un site à la fois proche du Pont-de-Chailly et de la forêt: la Municipalité veut doter Chailly d'une véritable Maison de quartier, qui deviendra un trait d'union entre les habitants. Un crédit de 7,5 millions est demandé au Conseil communal pour construire ce qui sera le premier bâtiment communal conforme aux standards Minergie (consommation minimale d'énergie).

Partant du constat que Chailly rassemble quelque 8500 habitants d'origine et de condition très variées, la Municipalité veut édifier un lieu rassembleur, où chaque génération trouvera sa place. Il abritera une salle de spectacle (qui fait actuellement défaut dans le quartier), avec une capacité maximale de 160 à 200 places, à disposition des sociétés locales et des institutions proches. Outre cette salle, un espace d'accueil, une cafétéria, des salles pour les associations, des locaux dédiés aux activités (poterie, informatique, musique) se répartiront sur trois niveaux. Le sous-sol accueillera les locaux réservés aux jeunes. Des parois coulissantes permettront de modifier les capacités d'accueils des pièces. Le centre de rencontre et d'animation de Chailly, actuellement à l'étroit dans les locaux scolaires, pourra étendre son offre lorsqu'il intégrera cette Maison de quartier.

Les priorités d'animation seront choisies par un conseil de la Maison de quartier. Il réunira entre autres des représentants de la Ville, de la FASL*, de la société de développement, des associations et des habitants. Ce conseil analysera les besoins exprimés par les habitants du quartier et garantira une équité d'accès à ce centre.

Le terrain qui l'accueillera prendra la forme d'un parc, avec la Maison au milieu. Il est tout à la fois proche du cœur du quartier (Pont-de-Chailly) et de la nature (cordon boisé de la Vuachère). Deux villas doivent encore être démolies pour que les travaux puissent commencer, après que le Conseil communal aura octroyé le crédit de 7,5 millions que l'Exécutif demande. Ce sera la première fois que la Ville construit un édifice destiné à des activités socio-culturelles de quartier. La Municipalité souhaite édifier aussi le premier bâtiment communal conforme au standard Minergie, c'est-à-dire doté d'un confort au-dessus de la moyenne tout en consommant un minimum d'énergie. L'isolation, l'aération seront particulièrement soignées et des panneaux photovoltaïques installés en toiture. Les travaux doivent en principe débiter à l'automne 2006 et durer deux ans.

Cette Maison de quartier complètera l'équipement de Chailly, après la transformation et la réaffectation au seul sport de la salle polyvalente, et l'ouverture, en 2005, d'un centre de vie enfantine de 120 places et d'un Apems prévu pour 36 enfants.

La direction de l'enfance
de la jeunesse et de l'éducation

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, tél. 021 315 62 00

Le préavis n° 2006-11 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 23 mars 2006

* Fondation lausannoise pour l'animation socioculturelle